



HAL
open science

Tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ?

Romain Pasquier, Armelle de Guibert, Amélie Tehel

► **To cite this version:**

Romain Pasquier, Armelle de Guibert, Amélie Tehel. Tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ?. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, 2023. <hal-04379097>

HAL Id: hal-04379097

<https://cnrs.hal.science/hal-04379097v1>

Submitted on 9 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ?

Publié dans *Pouvoirs Locaux*, n°123, 2023, p. 21-25

Romain Pasquier, directeur de recherche au CNRS, Chaire TMAP, Sciences Po Rennes,
Laboratoire Arènes (UMR 6051)

Armelle de Guibert, professeure associée à Sciences Po Rennes, Chaire TMAP

Amélie Téhel, chercheuse post-doctorante, chaire TMAP, Sciences Po Rennes, Laboratoire
Arènes (UMR 6051)

Le développement exponentiel des tiers-lieux en France témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action au service de collectifs pluriels à la ville comme à la campagneⁱ). L'intérêt de l'État et des collectivités territoriales pour cette dynamique est indéniable. Le tiers-lieu apparaît comme un vecteur idéal, presque magique, de revitalisation des territoires et s'inscrit dans la recherche par les pouvoirs publicsⁱⁱ de processus vertueux d'inclusion sociale, d'innovation socioéconomique et de coopération horizontale entre des acteurs multi situés.

Au sein de cet écosystème des tiers-lieux, d'une grande richesse et toujours en pleine expansion, notre réflexion se concentre ici sur ce que l'on qualifie de tiers-lieux solidaires. Si la solidarité et l'ouverture inconditionnelle à tous les publics sont des valeurs fondatrices de ces espaces, nous nous intéressons plus précisément à des tiers-lieux mettant en œuvre des dispositifs spécifiques à destination de publics en situation de vulnérabilité dans leur parcours de vie (accueil de jour, insertion par l'activité économique, hébergement d'urgence, accompagnement social...). Parfois situés à l'intersection entre solidarité autogérée et secteur social conventionnel, ces lieux expérimentent de nouvelles manières de faire face à de multiples enjeux sociaux contemporains (isolement social dans les zones rurales, crises migratoires, augmentation de la pauvreté etc.). Ce sont des espaces hybrides, en voie d'institutionnalisation rapide, qui tentent de renouveler au concret un Etat providence à la française fragilisé dans sa capacité à produire du communⁱⁱⁱ. ? Ces tiers lieux solidaires sont-ils finalement les laboratoires de l'action sociale de demain ou actent-ils, au contraire, son déclin ?

Tiers lieux : du laboratoire du changement social à l'instrument d'action publique

Quel étrange cheminement que la notion de tiers-lieu. Elle émerge voici plus de deux décennies dans les débats de la sociologie américaine sur les mutations du lien social dans les communautés locales et leur impact sur la confiance vis-à-vis des institutions et la participation citoyenne dans le fonctionnement de la démocratie américaine. Les travaux de Robert Putnam sur le capital social fait notamment le constat d'un déclin du capital social aux États-Unis, et plus généralement dans de nombreux pays industrialisés depuis les années 1970, avec une diminution de communication entre les individus et avec les collectivités et une baisse de participation (politique, civique, religieuse, syndicale...) de la population à la vie collective. Putnam appelle alors à la création de nouvelles institutions, adaptées à notre façon de vivre afin d'établir de véritables liens collectifs, de stimuler l'engagement civique et de favoriser les initiatives locales.

C'est dans le cadre de ce débat, initialement académique et nord-américain, qu'émerge la notion de tiers-lieu, plus précisément dans les travaux de Ray Oldenburg^{iv}. En 1989, dans *The*

Great Good Place, il le définit avant tout en creux : c'est un espace autre qui n'est ni domicile ni le lieu de travail mais un espace fondamental de sociabilité informelle. Cet espace ajoute à sa fonction première (presque toujours commerciale ou marchande dans le cas de l'étude d'Oldenburg) une fonction sociale déterminante pour beaucoup de ceux qui le fréquentent est ce qui définit prioritairement ce lieu. Ainsi, le café, le bar, le salon de coiffure, la bibliothèque etc. assurent au-delà de leurs fonctions commerciales ou de service public une fonction de sociabilité fondamentale. Le tiers-lieu désigne ainsi pour Oldenburg de manière générique une grande variété de lieux qui accueillent des rencontres régulières, volontaires, informelles et conviviales hors des sphères professionnelles et familiales. Ils sont le révélateur de la bonne santé démocratique d'une société à l'instar du rôle joué par les cafés pendant la Révolution française ou les tavernes pendant la Révolution américaine. En cela, les tiers lieux d'Oldenburg sont des espaces qui contribuent à endiguer, en partie tout du moins, le délitement des liens de sociabilité traditionnels de la société américaine, l'affaiblissement de son capital social pour reprendre les travaux de Robert Putnam^v, c'est-à-dire l'ensemble des relations sociales entre individus et des réseaux sociaux qui produisent des normes de confiance et de réciprocité et encouragent la participation citoyenne. Les tiers-lieux sont-ils dès lors, pour reprendre la formule d'Erik Klinenberg, « des infrastructures sociales »^{vi} capables de lutter contre les inégalités, le déclin de la citoyenneté et l'individualisation des sociétés post-industrielles ?

Au cœur des mutations et des attentes sociales contemporaines, les tiers-lieux vont dès lors faire l'objet d'usages multiples. Aux Etats-Unis, plus largement dans le monde anglo-saxon, les tiers-lieux sont happés par un processus grandissant de marchandisation. De grandes marques, comme Starbucks ou Tesla par exemple, se saisissent de cette expérience sociale nouvelle pour l'incorporer dans des stratégies renouvelées de marketing communautaire. En France, ces lieux et dynamiques sociales localisées connaissent un processus accéléré d'institutionnalisation aussi bien à l'échelle territoriale que nationale. Dès les années 2010, les conseils régionaux d'Ile de France puis d'Aquitaine, au regard de leurs compétences en innovation, entreprises, formation, aménagement du territoire, déploient des programmes d'appui au développement des tiers-lieux. Toutes devenues autorités de gestion des Fonds Européens en 2014 et constatant l'adéquation de leur usage avec les actions développées par les tiers-lieux, elles amplifient le mouvement en créant des dispositifs d'appui (Occitanie, Centre Val de Loire, Grand Est) ou en soutenant le déploiement de réseaux d'envergure (Coopérative des Tiers-Lieux en Nouvelle Aquitaine, soutien à la Compagnie des Tiers-Lieux en Hauts de France). Du côté des intercommunalités ou des communes le tiers-lieu apparaît progressivement comme une structure d'appui au développement économique ou à la revitalisation socioéconomique de certains territoires ruraux.

En 2018, l'institutionnalisation franchit un cap avec la construction d'une politique publique nationale. Suite au rapport de Patrick Levy-Waitz^{vii}, entrepreneur du numérique, proche du Président de la République, une instance nationale des tiers-lieux est créée, soutenue et financée par le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère du Travail. Via la nouvelle association « France Tiers-Lieux », le gouvernement cherche dès lors à structurer la filière des tiers lieux en leur apportant un soutien pour aider à leur développement, leur émergence et leur promotion dans tous les territoires. Le tiers-lieu "à la française" se transforme dès lors en instrument d'action publique porteur d'une vision singulière du monde social et doté d'outils financiers et techniques pour la promouvoir et la mettre en œuvre. A la vision des tiers-lieux d'Oldenburg ou Klinenberg à même de renforcer le capital social des communautés, se substitue une définition stato-centrée, développementaliste et productiviste : « Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie,

campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... »^{viii}.

A partir de juin 2019, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) gère le programme « Nouveaux lieux Nouveaux lien » destiné à développer et structurer les tiers lieux « à la française » partout dans l'hexagone autour de 5 axes prioritaires : développer les manufactures de proximité, soutenir le développement de la formation professionnelle, accueillir 300 missions de service civique, déployer des conseillers numériques France-services ; renforcer le maillage national et territorial du réseau. La politique nationale des tiers lieux est en marche et affiche ses résultats : 175 millions d'euros investis, 300 fabriques de territoires labellisés, 100 manufactures de territoires labellisés... Plus récemment encore, en 2021, La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance un appel à projets à destination des EHPAD, doté de 3 M€, afin qu'ils créent en leur sein des tiers-lieux.... Ce soutien est maintenu de 2022 à 2024 via une dotation de 2,5 M€ aux Agences régionales de santé (ARS) afin qu'elles soutiennent à la création de tiers lieux dans les tous les EHPAD de l'hexagone^{ix}.

Tiers lieux et solidarités : à la recherche du pouvoir d'agir

Pour autant les tiers-lieux parviennent-ils à inventer des solidarités nouvelles ? La plupart des tiers lieux affichent un objectif et un mode de fonctionnement fondé sur la solidarité. Mais de quelle solidarité parle-t-on ? S'il s'agit du développement d'une forme d'entraide entre acteurs avec les mêmes aspirations, le même intérêt, à mutualiser des ressources et à développer un réseau, force est de constater que c'est l'essence même de ces lieux. S'il s'agit de solidarité avec et auprès de populations « vulnérables » force est de constater qu'il en demeure beaucoup moins et avec des visées parfois très différentes. Certains se posent comme des alternatives aux acteurs traditionnels de la solidarité et remettent en cause par leur fonctionnement même le travail social et les politiques d'actions sociales telles qu'elles sont conçues au niveau national. Nous pensons notamment à la manière dont le tiers lieu Le Parallèle à Redon, en Bretagne, a investi la question de la santé mentale des jeunes de son territoire, révélant par cette action les défaillances locales en matière de prévention et d'accompagnement. D'autres intègrent un dispositif relevant du code de l'action sociale et des familles qui est au centre du projet global du lieu. C'était le cas par exemple de l'emblématique « Les Grands voisins » mais aussi des « Cinq toits » dans le 16eme arrondissement de Paris, des « Amarres » dans le 13eme arrondissement de cette même ville, ou de « Coco Velten » à Marseille.

Quelle que soit l'acception de la solidarité retenue, il est indéniable que les tiers lieux qui affichent la solidarité comme valeur proposent des modes de fonctionnement et de gouvernance revendiquant le développement du pouvoir d'agir^x des acteurs qui en font partie. L'acception du pouvoir d'agir à l'œuvre est proche de celle développée par Yann le Bossé psycho-sociologue, professeur à l'Université Laval (Québec) et fondateur d'un laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Dans le sens où ce qui est recherché est la prise de responsabilité dans ces lieux aujourd'hui très souvent temporaires des acteurs qui s'y impliquent sur son fonctionnement et les décisions qui les concernent. On y trouve en tout cas les traces qui répondent aux fondamentaux notionnels de l'*empowerment* tel qu'il est abordé dans le champ du travail social, en ce que ces tiers lieux mettent en œuvre des actions visant à ce qu'une "personne vivant une situation limitant ses possibilités d'accomplissement, d'épanouissement ou d'affranchissement et d'émancipation

peut parvenir, avec d'autres, à lutter contre les obstacles à l'origine de cette limitation de façon à obtenir un changement concret »^{xi}.

Cette vision n'est pas sans conséquences sur les conditions d'exercice du travail social dans les dispositifs qui en font partie. En effet, le fait que ces services fassent partie d'un écosystème comprenant des acteurs en dehors du champ de la vulnérabilité invite les travailleurs sociaux à interroger leur pratique et à passer de la promotion de la participation des personnes accompagnées au soutien de leur capacité à agir ce qui change le rapport entre accompagnant et accompagné. Le changement de configuration professionnelle s'impose parfois à des travailleurs sociaux qui se heurtent à des changements de cadre de travail et de pratiques professionnelles dont ils ne savent pas toujours comment se saisir^{xii}. Si l'intention solidaire est commune, ces lieux hybrides engagent des cultures professionnelles, des méthodes et des objectifs différents dans des modes de cohabitation inédits. En sus de leurs activités quotidiennes, le tiers lieu « solidaire » suppose ainsi une réflexion collective pour construire des modes de coopération qui puissent aller au-delà d'une juxtaposition de services dans un contexte global d'augmentation des publics en situation de vulnérabilité et, par conséquent, des demandes de prise en charge et d'accompagnement.

Tiers lieux solidaires : des dispositifs expérimentaux d'une action sociale sur-mesure ?

Les premiers résultats de notre étude de terrain au sein de tiers lieux solidaires en France^{xiii} montrent une grande diversité de démarches en faveur de publics dont les situations singulières demandent des modes de prises en charge différenciés.

Les professionnels engagés dans les tiers lieux, et notamment ceux qui ne proviennent pas du secteur social, prennent à cœur la dimension innovante sous-tendue par l'écosystème tiers lieux. Leurs propres parcours professionnels sont souvent marqués par des bifurcations biographiques qui les ont conduits à s'éloigner de secteurs ou de méthodes ayant causé une souffrance et/ou une perte de sens. Les modes d'action mis en œuvre au sein des tiers lieux correspondent donc à une volonté de s'affranchir, au moins partiellement, de méthodes productivistes et considérées comme aliénantes (agressivité concurrentielle, lourdeur des procédures, pression managériale...). Cette volonté de « faire autrement » se traduit ainsi par des configurations matérielles et des rapports humains, qui, au-delà de la gestion opérationnelle de situations d'urgence ou de fragilité, favorisent une libre expression et participation des personnes vulnérables.

On remarque ainsi que les situations de travail, d'accueil et d'accompagnement sont marquées par une attention particulière et une adaptation aux rythmes et difficultés des personnes, une posture de non-jugement qui vise aussi à prévenir les situations de stigmatisation potentielle, et des relations humaines fondées sur un respect mutuel et une communication ouverte et franche. Si les configurations traditionnelles de bureaux face à face ne s'effacent pas tout à fait, les tiers lieux solidaires mettent en œuvre d'autres configurations matérielles d'échanges et de rencontres permettant de rompre, au moins partiellement et de manière située, avec les rapports asymétriques de pouvoir. En témoignent les espaces de convivialité ouverts, les ateliers culinaires partagés, ou le travail maraîcher en serre ou en plein champ, que nous avons observés, qui sont autant d'agencements permettant un accompagnement social plus informel et favorisant la pair-aidance.

Si la recherche d'innovation semble indéniable, c'est cependant bien selon nous dans son caractère expérimental que ces lieux se distinguent. Le tiers lieu solidaire fonctionne à tâtons,

sur un équilibre fragile qui refuse tout accompagnement standardisé au profit d'une approche, qui, sans être sur mesure, tend le plus possible à répondre aux problématiques personnalisées des individus.

La levée des freins et la résorption progressive de la situation de précarité se restreint toutefois, selon nos premières observations, à un niveau individuel et micro-local. Les tiers lieux répondent en effet à l'urgence de situations sociales très précaires (aide alimentaire, accompagnement à l'accès à l'emploi ou au logement...), et le fort *turnover* des personnes accueillies rend parfois difficile une action collective à plus long terme. Les professionnels des tiers lieux rencontrés ne revendiquent d'ailleurs pas d'autre chose qu'une action humble et localisée, et font parfois état de la dimension palliative de leur action. En répondant à des besoins situés de territoire, avec des moyens limités et des fragilités organisationnelles et financières parfois notables, les tiers lieux solidaires se révèlent dans une incapacité fondamentale à agir sur les causes structurelles de problèmes systémiques tels que la pauvreté ou les inégalités territoriales. Si tel ne nous semble d'ailleurs pas être leur rôle, une vigilance particulière doit s'imposer face à de potentiels glissements solutionnistes qui verraient dans les tiers lieux une opportunité de transfert de compétences et de responsabilité dépassant leurs capacités réelles d'action.

Ainsi, en mettant en œuvre des conditions de mise en capacitation des individus, les tiers lieux solidaires cherchent à favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables. En ceci, ils peuvent apparaître comme des espaces d'*empowerment*, visant le développement d'un pouvoir d'agir individuel, la consolidation d'une action collective, et pouvant conduire à des transformations systémiques à l'échelle de certains territoires. Mais ces tiers lieux illustrent également les tensions des politiques sociales contemporaines tiraillées entre des solidarités de droits contestées et des solidarités d'engagement souvent fragiles. Ce sont des espaces qui expérimentent au concret un Etat providence à la française fragilisé dans sa capacité à produire du commun. Ces tiers lieux solidaires rencontrent des fragilités structurelles notables qui peuvent précariser les services rendus aux personnes démunies. Si l'instabilité et la contrainte peuvent constituer de la même manière des ressorts créatifs et expérimentaux fructueux, l'institutionnalisation croissante des tiers lieux ne manque pas d'interroger sur leur capacité à s'affranchir durablement des référentiels classiques des politiques publiques. Dès lors, ils deviendraient les énièmes supplétifs du tentaculaire « modèle » social à la française.

ⁱ Antoine Burret, *Tiers lieux : et plus si affinités*, Limoges, FYP éditions, 2015.

ⁱⁱ Arnaud Idelon, « Institutionnalisation, instrumentalisation, modélisation...Le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *Nectart*, n°14, 2022, p. 96-109.

ⁱⁱⁱ Thomas Aguilera, Marc Rouzeau, dir., *Le gouvernement des solidarités*, Paris, Berger Levrault, 2020.

^{iv} Ray Oldenburg, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, New York, Paragon House, 1999 (1989) ; Ray Oldenburg, *Celebrating the Third Place*, Cambridge (MA), Da Capo Press, 2001.

^v Robert Putnam, « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, n°41, 1999, p.13-22.

^{vi} Erik Klinenberg E. *Palace for the people: How social Infrastructure Can Help Fight Inequality, Polarization, and the Decline of Civic Life*, New York, Crown, 2018.

^{vii} <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble>

viii <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/accueil/>

ix <https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20230427-offre-medico-sociale-la-cnsa-veut-encourager-la>

x Cyrille Ferraton, « L'approche par les capacités d'Amartya Sen : quels enseignements pour l'économie sociale ? », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 79 (1), 2008, p. 53-78.

xi Michel Parazelli, et Mathieur Bourbonnais, « L'empowerment en travail social : Perspectives, enseignements et limites », *Sciences & Actions Sociales*, 6 (1), 2017, p. 23.

xii Agnès Lamaure, *Dans quelle mesure les tiers-lieux à vocation sociale transforment-ils les pratiques du travail social ? L'exemple des Grands-Voisins et des Cinq Toits*, mémoire de Master 2 GESS, IAE Gustave Eiffel, 2021.

xiii Ce programme de recherche postdoctoral 2022-24, financé par le MESRI et coordonné par la chaire TMAP de Sciences Po Rennes et le laboratoire Arènes (UMR 6051), analyse une série d'étude cas de tiers lieux solidaires en France et à l'étranger.